



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est **Monsieur Jean-Michel DEMEURE** domicilié ruelle du Curé 23 à 1390 Grez-Doiceau. Le terrain concerné est situé ruelle du Curé 23 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 05 B 40H et 40T.

Le projet est de type : **Rénovation et extension d'une habitation unifamiliale, construction d'un couloir de nage, aménagement des terrasses et rénovation des garages existants** et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.5 - Un permis (...) peut s'écarter (...) d'un schéma de développement communal (...), les écarts étant la densité et les modifications du relief du sol;

Art. D.IV.6. al. 1er - Un permis d'urbanisme (...) peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction (...), la zone au plan de secteur étant la zone de parc, zone non urbanisable.

L'enquête publique est ouverte du 14/03/2022 au 28/03/2022 à 12h00.

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale. Pour ce faire, vous devez cliquer sur « *Ma commune/services communaux/urbanisme/annonce de projet* ». La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/03/2022 au 28/03/2022 à 12h00 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « *Enquête publique - DEMEURE (PU/2022/8109/AL/PF)* ».

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE